



Communiqué de presse

Fribourg, le 31 août 2022

2X OUI à la réforme de l'AVS et NON à l'initiative sur l'élevage intensif.

Les délégué-e-s fribourgeois-e-s acceptent clairement la réforme de l'AVS ainsi que l'abolition de l'impôt anticipé. Ils/elles rejettent à large majorité l'initiative sur l'élevage intensif.

La double réforme de l'AVS constitue une nécessité pour sauvegarder les rentes des générations futures et ainsi garantir l'intégrité de l'un des plus importants de nos filets sociaux. Le besoin en rentes croissant de la génération dite des « baby-boomers » creusera le fond du premier pilier d'ici à 2050. Le Centre juge en particulier les mesures d'accompagnement transitoires satisfaisantes et le mode de financement par une augmentation ciblée de la TVA, adéquat.

Le Centre Fribourg s'oppose clairement à l'initiative relative à l'élevage intensif. La réforme envisagée fera chuter l'autonomie de production de la suisse et **engendrera un renchérissement d'env. 20% à 40% de plusieurs denrées alimentaires de base**, parmi lesquelles les œufs, le lait et la viande. L'initiative est aussi jugée néfaste pour l'économie et l'indépendance des agriculteurs. Enfin, Le Centre Fribourg rappelle que la législation suisse en matière de protection des animaux figure déjà parmi les plus strictes du monde.

La réforme de l'impôt anticipé est également admise à forte majorité. Cette révision ne concerne que le marché obligataire et permettra une meilleure **compétitivité de la suisse** face à d'autres états européens, avec un impact sur les recettes fiscales globalement positif à long terme.

Personne de contact :

Damiano Lepori, président : 079 859 75 68